

THÈME 1 : UN SECOND DEGRE POUR LA REUSSITE DE TOUS
(Rapporteurs : Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-Hervé Cohen,
Monique Daune, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani)

Sommaire

- [1 . NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF](#)
- [1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus](#)
- [1.2 Faire réussir tous les jeunes](#)
 - [1.2.1. Principes et objectifs](#)
 - [1.2.2 Comment y parvenir ?](#)
 - [1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures](#)
 - [1.2.4 Territoire et mixité](#)
- [2 . UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE](#)
- [2.1 Unité et continuum](#)
- [2.2 Le collège](#)
 - [2.2.1 Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité](#)
 - [2.2.2 Un collège à conforter dans le second degré](#)
 - [2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège.](#)
 - [2.2.3.1 Les contenus au collège](#)
 - [2.2.3.2 L'organisation du collège](#)
 - [2.2.5 Éducation prioritaire au collège](#)
 - [2.2.6 Pour un DNB rénové](#)
- [2.3 Les formations du lycée](#)
 - [2.3.1 Analyse de la réforme Chatel des lycées](#)
 - [2.3.2 Structure du lycée](#)
 - [2.3.3 Contenus au lycée](#)
 - [2.3.4 Parcours de formation au lycée](#)
- [2.4 Les poursuites de formation et la ftlv](#)
- [3 . MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION](#)

Le métier et la question de la gouvernance à remplacer par : pilotage du système éducatif seront deux axes forts du congrès. Le métier sera abordé dans ce thème en relation avec le thème 2 et la question de la gouvernance idem dans le thème 2, en relation avec les rédacteurs du thème 1, seules les conséquences pédagogiques des modes de gouvernance idem seront abordées dans ce thème.

1 . NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus

~~1~~ L'éducation et la formation initiale sont un levier essentiel pour le développement économique et social d'un pays. ~~2~~ L'élévation des qualifications des jeunes au sortir du système éducatif, et l'accès aux diplômes correspondants, restent la meilleure protection contre le chômage et la précarité [1] ~~3~~ Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité des conditions de travail [2] Accéder à un haut niveau d'éducation permet de déboucher sur une meilleure appréhension des enjeux de société, la possibilité de prendre toute sa place dans les débats et de contribuer à la construction de la société. Or, ~~4~~ le gouvernement s'est engagé depuis 2005 dans une politique éducative débouchant sur un « apartheid social » : 50 % de diplômés du supérieur et renoncement pour l'autre moitié d'une génération, avec éviction dès le collège pour certains, entraînant ainsi une déscolarisation d'une partie importante des jeunes [3].*

Cette politique est basée sur une conception de savoirs et de compétences à acquérir, que le gouvernement cherche à légitimer par l'insertion professionnelle future et qui relève plus de l'accumulation que de l'appropriation. Ainsi, se déploie une approche sur la formation tout au long de la vie qui relègue à la vie d'adulte tout ce qui n'aurait pu être acquis pendant la formation initiale, ce que nous contestons.

Combattre cette politique, c'est combattre pour l'avenir des jeunes, pour un droit à l'éducation et à la formation pour tous, pour l'amélioration des conditions de travail des personnels, c'est mettre l'éducation au centre d'un projet de société plus juste.

Un droit à l'éducation pour tous entraîne la nécessité de définir les objectifs et les contenus de cette éducation. Pour le SNES, il s'agit de permettre à chacun d'appréhender une culture commune émancipatrice, ce qui nécessite de repenser les contenus des programmes et de concevoir l'ensemble des programmes en cohérence. Tout parcours de formation doit déboucher sur des diplômes **qui garantissent un niveau de qualification reconnu et l'accès à la culture commune.

Vivante et non figée, la culture commune [4] doit prendre en compte l'évolution de la société, ses débats, mais aussi ~~5~~ intégrer les nouvelles formes de culture (informationnelle, numérique, médiatique...) et permettre ainsi aux citoyens de s'inscrire dans une démarche

Pour une Education Nationale au service de l'intérêt général et de l'émancipation individuelle

~~1~~ Les politiques libérales mises en place affichent un discours trompeur quant à la volonté de faire de l'école une priorité. La casse des services publics et de l'Education Nationale en particulier sous prétexte de la réduction de la dette publique constitue en fait une volonté idéologique de réduire l'éducation et la formation initiale à un levier essentiellement économique (et en aucun cas « social ») visant « l'employabilité » maximum.

~~2~~ Si l'élévation [.....] précarité, ~~3~~ le SNES porte un autre projet pour l'école fondé sur une autre vision de l'homme et de la société, un projet fondé sur le progrès et l'égalité, parce que l'école ne sert pas uniquement à apprendre un métier et parce que la formation d'hommes et de femmes s'articule sur la formation du sujet et de sa relation aux autres et au monde. Pour nous, la culture est indispensable non seulement pour survivre mais aussi pour vivre. Dans notre projet de culture commune, l'élève est tout d'abord un sujet : il a une pensée, un inconscient, un corps, un imaginaire, des pulsions, des origines. Chaque élève doit pouvoir inclure dans sa propre démarche de vie les savoirs acquis à l'école. Même si les missions de l'école dépassent très largement la question de l'insertion professionnelle, la question du travail ne saurait être mise de côté. Donner sa vraie valeur au travail c'est permettre à tout le monde d'exister dans son travail comme sujet, de pouvoir s'y épanouir : la qualification professionnelle ne saurait être réductible à une somme de compétences.

~~4~~ depuis le milieu des années 90 les gouvernements successifs (à fortiori avec la loi Fillon de 2005)

* C'est surtout un moyen de réduire les contenus de la formation initiale et de remettre en cause l'obtention de diplômes nationaux.

**nationaux

~~5~~ rendre possible l'utilisation des TIC. A cet effet, il est nécessaire de mettre en place un enseignement des TIC dès le le collège. Dispensé par des enseignants d'informatique, Il comprendrait

d'éducation et de formation **6** tout au long de la vie. **7***

l'utilisation citoyenne et raisonnée de l'informatique (droits d'auteur, sécurité, droit à l'image, choix et utilisation des logiciels, etc.) ainsi que son utilisation en tant qu'outil.

6 émancipatrices

7* Dans cette perspective, tous les élèves doivent pouvoir bénéficier d'une réelle formation à l'information, dont la **coordination** serait confiée aux enseignants documentalistes, en travaillant avec les autres enseignants.

Cette formation ne peut en aucun cas se limiter à l'acquisition de méthodes mais doit permettre d'offrir aux élèves une approche réflexive de la société de l'information.

Le Snes réclame des instructions pédagogiques officielles pour donner une cohérence à cette formation en information documentation.

- **1.2 Faire réussir tous les jeunes**

- **1.2.1. Principes et objectifs**

Nos propositions pour construire une culture commune, élément structurant d'un second degré cohérent, restent valides. Le SNES dénonce l'orientation précoce, les idéologies des dons et du mérite, de « l'égalité des chances » et du « chacun pour soi » *, et réaffirme le principe que tous les jeunes sont capables de réussir dans un système cadré nationalement, sans passer par des dispositifs ** dérogatoires définis localement.

Porter une même ambition pour tous passe par :

- une formation initiale de qualité dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans qui a le souci de lutter contre l'échec scolaire, d'aider les jeunes à tout moment, de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité filles-garçons ;
- une éducation et une formation tout au long de la vie* dans le cadre du service public ;

**

une orientation repensée qui permette de développer l'estime de soi, l'envie d'apprendre, de réussir et de construire sa place dans la société.*** ~~Il s'agit en particulier de prévenir le décrochage scolaire.~~

*et de l' « individualisation » ou de la « personnalisation »

** et des parcours

* à remplacer par:continues

**3eme point : la remise en cause des politiques éducatives qui ont privé les personnels des moyens qui leur permettaient d'intervenir sur la difficulté scolaire, et de limiter le phénomène d'échec scolaire et de « décrochage » A REFLECHIR

***4ème point:l'existence et la mise en place d'équipes éducatives

~~Les enfants issus de familles en grande difficulté sociale étant sur-représentés parmi les décrocheurs scolaires, il convient de développer des dispositifs de travail qui permettent d'associer ces familles au sein des établissements scolaires*~~. L'extension au public en formation initiale de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie, votée en novembre 2009, et le principe de labellisation des organismes intervenant sur l'orientation aboutit à assimiler les processus psychologiques et sociaux d'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence aux processus de reconversion ou de perfectionnement professionnel des adultes. Elle fait l'impasse sur le développement possible au profit d'une prétendue sécurisation des parcours de formation.**

complètes et affectées complètement à l'établissement.

*sans les stigmatiser, ni les culpabiliser

**L'orientation des adolescents et des jeunes adultes ne doit pas être instrumentalisée par les politiques patronales de gestion de la main d'œuvre. Elle doit avoir ses critères propres, qui sont le développement maximum de la personne, l'accès à l'autonomie et l'émancipation .

1.2.2 Comment y parvenir ?

L'évaluation doit faire partie intégrante du processus d'apprentissage et doit être plus soucieuse de repérer les réussites, de valoriser les progrès, sans démagogie. Le SNES condamne la logique des évaluations incessantes au détriment des apprentissages, notamment par le biais de livrets de compétences. L'école doit permettre aux élèves de construire une culture commune, d'acquérir des savoirs disciplinaires ~~et des compétences~~ [5] * permettant de mobiliser les savoirs dans différentes situations.

Les disciplines n'étant pas une simple transposition des savoirs universitaires, la création de lieux de débats sur les contenus à enseigner et les pratiques pédagogiques est indispensable et urgente, ainsi qu'une démarche démocratique d'élaboration et de consultation sur les programmes. Dans ce cadre, des commissions d'élaboration doivent associer universitaires, chercheurs, inspecteurs, représentants des personnels, enseignants... La participation de ces derniers à cette démarche démocratique devrait faire partie intégrante de leur métier et être articulée à la formation continue qu'il est urgent de réhabiliter et de rénover.

La représentation nationale n'a pas à juger de l'élaboration ni de la conformité des manuels scolaires, c'est l'affaire de l'Éducation nationale. Le manuel numérique est ~~un enjeu pour l'éducation~~ et une ressource, parmi d'autres, à développer. *

Une réflexion sérieuse doit être menée sur les contenus collaboratifs

* et des méthodes

, mais il ne peut se substituer au livre papier. Le Snes demande que l'achat des livres soit financé par l'Etat (au collège comme au lycée), via une dotation d'Etat spécifique, et non globalisée comme c'est le cas actuellement au collège.

élaborés par les enseignants. Il est nécessaire de clarifier la législation en matière de droits d'auteurs et de propriété intellectuelle dans ce cadre, comme dans celui des ENT

La réflexion sur les rythmes scolaires * doit partir des missions assignées à l'école et des objectifs de formation. Elle doit permettre d'améliorer les conditions d'étude au sein de la classe*, d'organiser des moments de travail en petit groupe tout en réaffirmant l'importance du groupe-classe pour apprendre ensemble et en coopération **, de mieux articuler travail dans et hors la classe *, ~~de mettre en place des modalités d'organisation et des pratiques qui permettent de rendre moins stressante et plus attractive l'activité scolaire.~~

Il est tout aussi nécessaire d'améliorer la qualité de la vie scolaire, de l'accueil des élèves, des locaux, de la restauration scolaire, de l'internat là où il existe ~~et de l'encadrement éducatif.~~

Nos mandats sur l'aide restent valides. L'empilement de dispositifs d'aide et d'accompagnement déconnectés des cours est inefficace, tout comme leur approche strictement individualisée. * La formation** des enseignants doit leur permettre de mieux identifier les difficultés des élèves afin d'en comprendre la genèse et d'éviter, notamment, les malentendus sociocognitifs.***

Cf mandats congrès académique de 2009 (ENT) ; question du cahier de texte électronique et de ses finalités.

* , ou plutôt l'organisation du temps scolaire,

* et à la maison

**via des pratiques diversifiées

*et de veiller à la répartition équilibrée des disciplines au sein de la semaine scolaire

* La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des PPRE au collège constitue un exemple de cette déconnexion.

**initiale et continue

***Le rôle des co-psys dans la contribution à la réussite scolaire doit être préservé.

1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures

Avec les contrats d'objectifs*, les établissements sont rendus responsables de leurs résultats alors qu'ils reçoivent des dotations en baisse qui ne tiennent plus compte de leurs besoins. Dans ce contexte, les pressions de plus en plus fortes à « innover » ou « expérimenter » pour s'affranchir des règles nationales visent à gérer la pénurie et organiser un système éducatif à plusieurs vitesses.**

À cette obligation de résultats sans moyens, le SNES oppose une obligation de moyens qui s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent diversifier leurs pratiques et aider les élèves à la hauteur des besoins. Elle s'impose aussi pour la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap afin de les faire entrer efficacement dans les apprentissages et de les accompagner dans leurs parcours *.

*que le SNES dénonce

Les COM inscrivent les établissements dans une logique contractuelle **et concurrentielle à l'opposé de notre conception du service public. C'est pourquoi le snes les condamne.

* Ce qui implique notamment un complément de dotation horaire attribué en fonction du nombre d'élèves concernés, et un nombre d'AVS suffisant, les conditions d'accueil favorables , les enseignants volontaires et formés.

Dans les établissements qui concentrent les difficultés sociales et scolaires, cela suppose des dotations sensiblement abondées dans le cadre d'une politique d'éducation prioritaire qui maintient les mêmes exigences qu'ailleurs. Aujourd'hui les travaux de la DEPP sur l'évaluation du système éducatif sont soit empêchés, soit non publiés pour ne servir que le moment venu à la communication ministérielle. Le ministère* fait par ailleurs appel à des organismes privés ou encore à la DGESCO qui se retrouve ainsi juge et partie en évaluant ses propres politiques. La statistique publique, que les personnels de la DEPP ont la mission d'assurer en toute indépendance, doit retrouver toute sa place**.

Par ailleurs, la transformation des UPI par les ULIS est en opposition avec les mandats de 2007 concernant le maintien de la prise en charge collective des élèves en situation de handicap, puisque les dispositifs ULIS intègrent les élèves dans les classes sans qu'ils soient pris en compte dans la dotation, sans aucune aide ni allègement d'effectif, et sans que les enseignants puissent leur apporter quelque formation que ce soit.

*-ce que le SNES dénonce-

**et remplir sa mission de Service Public

1.2.4 Territoire et mixité

Le pilotage du système par les moyens sans cesse revus à la baisse et non pas à partir de missions ou d'objectifs fondés sur les besoins, l'application de règles de gestion soumises à la performance au nom d'une meilleure utilisation* des fonds publics ont des conséquences redoutables. Sous couvert de donner une soi-disant autonomie aux acteurs locaux, c'est la logique de la concurrence ** qui est à l'œuvre en lieu et place d'une administration régulée. ***. Ce sont des marges de manœuvre de plus en plus grandes laissées aux recteurs dans tous les domaines, comme celles laissées aux chefs d'établissement.

*diminution drastique

** entre établissements.

*** égalité de traitement des établissements et des élèves

Loin de favoriser la mixité sociale, la politique conduite toutes ces dernières années a encore accentué la polarisation sociale et renforcé les inégalités scolaires. Pour le SNES, la mixité sociale est un vecteur essentiel de la réussite de tous les jeunes. Il est urgent de revoir en profondeur la Politique de la Ville, d'appliquer vraiment et de développer les mesures propres à favoriser la mixité sur tous les territoires ***.

*** en proposant notamment une offre éducative diversifiée et de qualité dans les EPLE ECLAIR/RAR/RRS

L'assouplissement de la carte scolaire, l'extraction des meilleurs**** élèves, sous couvert de « mérite », vers les internats d'excellence ou vers les établissements de centre ville, ont accentué les difficultés. Nombre de collèges ZEP deviennent ainsi des établissements de seconde zone où les élèves captifs sont ***** au mieux, voués au

***** abandonnés au socle « commun »

seul socle commun. Le programme ECLAIR tourne le dos à l'ambition de la réussite pour tous les élèves. Le SNES en exige l'abandon. Il revendique au contraire une vraie relance de l'éducation prioritaire, fondée sur le principe que tous les élèves peuvent réussir. Cela suppose d'y améliorer sensiblement les conditions d'études des élèves pour leur permettre d'entrer efficacement dans les apprentissages, et les conditions d'enseignement pour favoriser la diversification des pratiques pédagogiques.¹ L'éloignement des élèves « particulièrement perturbateurs » et leur regroupement dans des Etablissements de Réinsertion Scolaire (ERS) renforcent les comportements a-scolaires. Après un véritable bilan de l'existant, de nouveaux dispositifs *pour favoriser les réinsertions scolaires doivent être pensés. **

Par ailleurs, la réduction des moyens pousse les rectorats à la mutualisation : mise en réseau des établissements pour l'offre de formation dans les zones denses **ou pas**, multiplication des dispositifs « multisite » voire regroupement des premier et second degré (écoles du socle) dans les zones rurales. Les inégalités d'accès à des formations diversifiées se creusent ainsi alors qu'une réelle égalité exige un cadrage national de l'offre de formation et des efforts particuliers dans les secteurs fragiles et dans les zones rurales.

La carte des formations doit être conçue pour permettre à tous les jeunes de pouvoir suivre les études de leur choix dans l'enseignement public. L'effort de diversité d'options, de filières doit être plus important là où les difficultés sociales sont plus grandes.

Le SNES demande que la carte des formations, incluant les post-bac des lycées, fasse l'objet d'une concertation syndicale systématique. La fermeture de sections professionnelles au profit de formations en apprentissage dans des CFA privés* n'est pas acceptable. Les manœuvres pour empêcher l'ouverture d'établissements publics pour conforter le monopole de l'enseignement privé doivent cesser.*

La fermeture de CIO sous prétexte de mutualisation des moyens** produit un affaiblissement du réseau des CIO qui sont pourtant en mesure d'élargir les choix et les possibilités d'orientation des élèves.

Les procédures d'affectation sont aussi source d'inégalité. Elles doivent être clarifiées, particulièrement celles faisant appel à Affelnet. Le SNES demande que les critères d'orientation en Seconde et en Première soient harmonisés et rendus publics partout.***

1**Pour les élèves en grande difficulté scolaire, le SNES considère qu'une prise en charge efficace doit s'inspirer de l'aide individualisée telle qu'elle se pratiquait au lycée, par les professeurs de la classe, dans le cadre de leur discipline et de leur service. Cela suppose également, outre la prise en compte de l'ensemble des mandats du Snes (réduction du nombre d'élèves par classe notamment), la mise en place de dispositifs pédagogiques préparant les élèves aux exigences spécifiques du collège ; dispositifs qui doivent viser l'entrée dans les apprentissages, au sein du groupe-classe, et impliquer les professeurs de la classe, dans le respect de leur qualification disciplinaire et dans le cadre de leur service.**

*éducatifs (infirmiers, AS, co-PSY, médecin scolaire).

** La réflexion engagée doit permettre de mettre à jour les mécanismes qui, dès l'enseignement primaire, favorisent la construction progressive de la « difficulté scolaire », laquelle peut aboutir à des situations de rupture et de décrochage. L'analyse ainsi faite des processus pédagogiques et/ou sociaux qui compromettent un parcours scolaire réussi, doit permettre de proposer de mieux lutter contre les inégalités scolaires.

* et publics avec la caution voire la volonté des Régions

*Le Snes, en cohérence avec ses mandats sur l'allongement de la scolarité obligatoire, condamne fermement toute forme

Il est par ailleurs nécessaire de développer les internats en recherchant la mixité sociale et scolaire, pas seulement dans les zones rurales, de façon à maintenir une offre publique et des conditions d'étude de qualité, l'internat étant un cadre structurant du travail scolaire.*****

d'apprentissage précoce et considère que le moyen le plus efficace d'amener tous les élèves à la réussite d'un diplôme de niveau IV est la voie scolaire, car c'est celle qui prépare le mieux à une poursuite d'études supérieures, garantie d'un bon taux d'accès à l'emploi.

Le Snés constate d'ores-et-déjà que le développement de l'apprentissage remet en cause l'avenir des filières technologiques et professionnelles. Il contribue également à dégrader les conditions d'enseignement dans les structures mixtes" (mélange de lycéens et d'apprentis).

** ou de récupération de locaux par les départements

***dans les délais nécessaires aux décisions des familles. Au delà du discours sur la diversité des enseignements d'exploration, la réalité de l'affectation réduit les choix pour la grande majorité des élèves aux enseignements proposés par leur lycée de secteur. Ceci accroît considérablement les inégalités scolaires.

***de proximité

*****les internats d'excellence ne répondent aucunement à ces exigences.

2 . UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE

• 2.1 Unité et continuum

Tout cursus de formation comporte nécessairement des ruptures de la maternelle au supérieur, des changements dans les méthodes et les attentes, et des sauts qualitatifs nécessités par l'acquisition de nouvelles capacités et de nouvelles connaissances.

La notion d' « école du socle » s'appuie sur le dogme d'une continuité absolue tout au long de la scolarité obligatoire à 16 ans, en décrochant le collège du second degré et en faisant du lycée la première étape d'une scolarisation jusqu'au niveau L3, mais seulement pour une partie d'une génération.

À l'opposé, le SNES revendique l'existence d'un segment cohérent pour le second degré de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarisation obligatoire portée à 18 ans pour permettre à tous les

jeunes de s'approprier une culture commune et viser une élévation générale des qualifications. Les articulations premier degré-second degré et second degré-enseignement supérieur doivent être retravaillées dans cet esprit tout comme celle entre le collège et le lycée : Quelles découvertes progressives et non irréversibles de différentes matières et/ou de nouveaux rapports aux savoirs ? Quelle diversification construire en lien avec nos exigences d'une culture commune pour tous ? Comment s'appuyer sur ce que les jeunes ont déjà construit tout en leur permettant de s'en affranchir dans une nouvelle étape de formation ? C'est pendant la période de développement de l'enfance et de l'adolescence, que se construit un rapport aux études, à soi et aux autres, déterminant pour la suite des parcours. En entrant dans les contenus et, les exigences cognitives et sociales spécifiques du collège et du lycée, les élèves se transforment, évoluent et en construisant un point de vue sur les choses, forgent leur personnalité. Comment donner aux équipes pluri-professionnelles les moyens d'accompagner ces évolutions à partir de regards croisés ? L'orientation scolaire a un rôle déterminant dans cette construction.

Or, *elle est de plus en plus conçue comme instrument de régulation de l'emploi local et rabattue sur une information qui, avec l'entrée des milieux professionnels dans l'École**, confine parfois à la manipulation.*** Les nouvelles tâches confiées aux enseignants en matière d'orientation sont fondées sur le principe de l'interchangeabilité des acteurs*, font l'impasse sur la complexité des processus en jeu et sur le positionnement des uns et des autres dans l'institution.

La découverte progressive du milieu économique et social ne peut faire l'objet d'un « cours sur les métiers » comme est conçu l'actuel PDMF et dans une certaine mesure les enseignements d'exploration. * Elle doit se centrer sur une approche psychologique, sociale et culturelle de la réalité des métiers et du monde du travail aujourd'hui. Ceci suppose que les enseignants, en fonction de leur discipline et en complémentarité avec les CO-Psy, puissent avoir le temps nécessaire pour construire de telles démarches d'ouverture sur la société. De même l'orientation active devient de plus en plus une régulation déguisée des flux dans le supérieur*. Elle touche plus particulièrement les élèves non familiers du post-bac. La liaison entre les lycées et l'enseignement supérieur doit être renforcée en s'appuyant davantage sur les CO-Psy, en particulier en développant les postes partagés lycée-SCUIO, que l'autonomie des universités tend à supprimer.

La mise en place d'un service dématérialisé pour l'information des

Dangereux : optionalisation de certaines disciplines obligatoires ?

Coquille ?

*avec l'appui et l'impulsion des Régions,

**y compris via la mise en place de mini-entreprises ou de mini-bourses

***le webclasseur contribue aussi à cela.

*au mépris des qualifications et des statuts

***Elle ne doit pas non plus servir de prétexte à l'entrée de l'entreprise dans les établissements scolaires publics, sous couvert de partenariats divers.**

* Elle contribue aussi à un abandon précoce des études supérieures. et touche.... ...c'est pourquoi le SNES en demande l'abandon.

<p>jeunes ne doit pas aboutir à la diminution du temps de présence des CO-Psy auprès des élèves, des équipes et des familles.</p> <p>Les procédures d'orientation et d'affectation doivent garder un caractère national. Le recours à des fiches d'évaluation du comportement de l'élève ou de sa personne en vue de son affectation doit être abandonné car il transfère sur l'élève la responsabilité de ce qui provient souvent d'une capacité d'accueil insuffisante.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 2.2 Le collègue <ul style="list-style-type: none"> ◦ 2.2.1 Un collègue aujourd'hui nié dans sa spécificité <p>Livré au socle (qui n'a en fait rien de commun) et au LPC qui diluent le sens des apprentissages, le collège voit ses finalités transformées, les inégalités entre élèves renforcées et institutionnalisées, et les missions de ses personnels peu à peu dénaturées. La « personnalisation » imposée des apprentissages et des parcours traduit un renoncement à la réussite de tous au profit d'une maximisation des « potentiels » supposés de chacun à travers des parcours différents : socle pour les uns et ensemble des programmes pour les autres ; PPRE et accompagnement personnalisé fourre-tout ; évaluations en fin de Cinquième préparant un délestage vers des dispositifs dérogatoires d'alternance dès la Quatrième.* Tout cela dans le cadre d'une polarisation sociale des établissements renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire, d'un dynamitage de l'éducation prioritaire, d'une incitation forte à déréglementer à tout prix, au nom du « droit à l'expérimentation ».</p> <p>Le ministère cherche aujourd'hui à franchir un pas supplémentaire en « primarisant » le collège dans des « écoles du socle » qui ne constituent pas une réponse aux difficultés des élèves et conduiraient à une impasse en retardant l'entrée des élèves dans les apprentissages du second degré, voire en l'empêchant pour une partie d'entre eux, tout en remettant en cause les statuts et missions des personnels.</p>	<p>*Suppression de la troisième à option DP6 par une classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles, antichambre de l'alternance.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ◦ 2.2.2 Un collègue à conforter dans le second degré <p>Pour le SNES, le collège doit rester la première étape du second degré et offrir aux élèves des disciplines qui évoluent et se différencient, sans toutefois ressembler totalement à celles du lycée, plus nombreuses et diversifiées. Aucune étude n'a jamais montré que le nombre</p>	

d'enseignants était facteur d'échec et la présence d'enseignants spécialistes de leur discipline garantit un travail didactique de haute qualité.

Mais il est urgent de refonder le collège en le rendant plus juste, plus commun, plus humain. Voir [6] Il faut lui donner, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, les moyens de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second degré et de les préparer à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée. L'entrée au collège marque une rupture nécessaire qui aide à grandir mais qu'il faut mieux accompagner par une liaison CM2-Sixième qui permette davantage aux élèves de s'inscrire dans des espaces et temps scolaires organisés différemment. Une meilleure continuité dans les apprentissages passe par des échanges* réguliers entre personnels, particulièrement entre enseignants des premier et second degrés, sans déboucher sur des échanges de service qui nieraient les spécificités de chacun.

Dangereux : préciser les modalités de la liaison, refuser intervention PE dans cadre PPRE-passerelles.

Proposer un mandat de 20 élèves maxi en 6eme (et non 24) ?

*une concertation régulière par exemple

2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège.

2.2.3.1 Les contenus au collège

La structuration des enseignements en disciplines scolaires constituées est essentielle pour que les élèves puissent construire des savoirs. Construire une interdisciplinarité [7] en croisant les approches et les regards pour mettre en cohérence des savoirs spécifiques suppose que les programmes intègrent des thématiques ou problématiques communes, en rupture avec la conception de l'interdisciplinarité que traduisent les thèmes de convergence en sciences, l'histoire des arts [8] et l'EIST. *

En outre, l'EIST offre une vision réductrice des sciences et de la technologie, aboutit à une perte de contenu disciplinaire et à un enseignement axé sur les « bonnes pratiques » et les « capacités ».

Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du socle, s'ouvrir à la diversité des cultures, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques, introduire l'usage raisonné et construit des TICE.

Le SNES oppose au socle commun utilitariste et figé en 7 compétences peu lisibles, son projet de « culture commune » qui vise à la fois l'épanouissement personnel et des acquisitions cognitives exigeantes à travers une culture large, ouverte et diversifiée.

* Quant à l'approche par compétences, en ce qu'elle instrumentalise et dénature les savoirs disciplinaires, elle ne peut servir de cadre à cette démarche de coopération disciplinaire.

2.2.3.2 L'organisation du collège

L'hétérogénéité des classes est une richesse qui suppose de rechercher la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements 1* et de 2* diversifier les pratiques pédagogiques dans des classes de 24 élèves au maximum (20 en éducation prioritaire) avec des dédoublements, du travail en groupes, des co-interventions (prévues dans les services 3*) afin d'intégrer au maximum l'aide aux élèves dans le temps de la classe. 4* ~~Il convient de réfléchir à une autre organisation du temps scolaire : allonger la durée de certaines séquences d'enseignement~~ permettrait aux élèves de s'inscrire dans des activités moins fragmentées en prenant le temps de s'installer, de débattre, de chercher, de produire... 5* C'est notamment dans ce cadre qu'au moins une activité interdisciplinaire pourrait être proposée 6* aux élèves pour leur permettre d'approfondir une des thématiques préalablement prévues dans les programmes. Des études obligatoires (dirigées ou encadrées selon les besoins) permettraient par ailleurs d'accompagner tous les élèves dans leur travail personnel. Le développement de dispositifs d'alternance collège/ entreprise préparant à l'apprentissage et/ou une sortie sans qualification est un leurre pour 7* les élèves ayant cumulé de graves lacunes. 8* Mais en attendant les effets d'une politique résolue de prévention de l'échec scolaire, la question reste posée de leur prise en charge de manière spécifique au sein du collège ou du lycée professionnel. Avec quel cadrage national ?

1* et de rompre par conséquent avec la politique « d'assouplissement » de la carte scolaire, qui a renforcé la polarisation sociale dans les collèges évités comme ceux plus « attractifs ».

2* Cette mixité impose donc de revenir au principe de sectorisation, mais aussi de

3* et sur la base du volontariat

4* supprimer de « il convient ... » jusqu'à « enseignement » et remplacer par: prendre le temps de mettre en place des séquences avec du travail en classe entière et en petits groupes permettrait....

5* La réflexion sur l'organisation du temps scolaire ne saurait se réduire à l'allongement de la durée de certaines séquences d'enseignement, telle qu'elle est imposée dans un certain nombre de collèges ECLAIR, au nom de « l'innovation pédagogique » et du droit à l'expérimentation prévue à l'article 34 de la loi Fillon sur l'Ecole, dont le Snes demande par ailleurs l'abrogation.

6* , sans remise en cause des horaires disciplinaires,

7* tous les élèves et a fortiori pour

8* ; il s'agit d'un retour déguisé des filières, qui correspond à un modèle de société et d'Ecole ségrégué, et qui entérine sans les résoudre les difficultés du collège actuel, et renonce à sa refondation d'un premier cycle qui a vocation à faire réussir tous les élèves.

Dans un contexte de suppression généralisée des SEGPA les mandats de 2005 concernant les SEGPA doivent être réaffirmés et renforcés

Le SNES exige :

–que la SEGPA reste une structure spécifique d'enseignement adapté pour tous les élèves en grande difficulté qui en relèvent ; ce qui suppose le respect du volontariat des élèves et des familles, le maintien d'un bilan scolaire, psychologique et social assuré par les personnels de l'Education nationale et l'instruction des dossiers par une commission départementale.

–que la SEGPA reçoive une dotation spécifique en postes clairement distincte de celle du collège suffisamment abondée pour assurer l'ensemble des enseignements obligatoires dus aux élèves ce qui empêcherait le recours aux CSD d'enseignants du second degré non spécialisés et non volontaires

	<p>–les enseignants du second degré volontaires pour enseigner en SEGPA doivent être détenteurs du 2CASH et bénéficier des heures de synthèse et de coordination dans leur service</p> <p>–que les effectifs réduits soient respectés (maximum 16 chiffre officiel, le SNUIPP revendique 15)</p> <p>–que les effectifs d'élèves en SEGPA soient partout pris en compte pour la création de postes de CPE et pour l'attribution des moyens de surveillance</p> <p>–notre revendication d'un équipe pluriprofessionnelle (CP psy, assistante sociale, infirmière, médecin scolaire) s'applique également à la SEGPA</p>
<p>◦ 2.2.5 Éducation prioritaire au collège</p> <p>Faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir nécessite à la fois des conditions d'études et d'enseignement qui permettent de diversifier les pratiques et les démarches, du temps pour lever les implicites scolaires et accompagner les élèves les plus en difficulté, une formation initiale de qualité des personnels et une formation continue qui répondent aux enjeux, un travail en équipe favorisé par du temps de concertation intégré dans le service pour notamment échanger sur les pratiques.</p> <p>Toutes ces problématiques se posent de manière aiguë dans les établissements qui accueillent majoritairement des élèves issus de milieux populaires. Les propositions du SNES pour une véritable relance de l'éducation prioritaire restent d'actualité.* Contrairement au programme ECLAIR qui vise à déréglementer dans les établissements concernés en en rabattant sur les exigences pour les élèves, il s'agit pour le SNES de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même niveau d'exigence qu'ailleurs, mais en donnant aux personnels les moyens de cette ambition. Les établissements relevant de l'éducation prioritaire doivent donc être traités en priorité dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle que revendique le SNES.*</p>	<p>*Le SNES condamne la déréglementation s'exerçant sur les horaires d'enseignement, sur les programmes et sur les statuts des enseignants par le biais de postes à profil, de lettres de mission et de contractualisation.</p> <p>Il dénonce le passage d'une politique de zone géographique à celle de solutions individualisées visant à faire sortir les élèves en difficulté du système scolaire par l'apprentissage à 14 ans ou par des solutions mises en place hors de l'école.</p> <p>Il refuse la culpabilisation des élèves des quartiers en éducation prioritaire et de leur famille.</p> <p>Il refuse également le développement des internats d'excellence (avec port de l'uniforme ou non) destinés à sortir quelques élèves méritants de leur milieu et « à leur donner la valeur de l'effort ».</p> <p>Afin de faire face à une réelle ambition de qualification et de réussite de tous les élèves, un certain nombre de mesures quant aux conditions d'enseignement et de travail sont indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une réelle mise en place de moyens permettant la prévention de l'échec scolaire dès la maternelle et le primaire notamment par des effectifs allégés • un abaissement des effectifs : maximum 20 élèves par classe • les moyens en HP d'organiser le rattrapage, les

dédouplements et les travaux en petits groupes

- la prise en compte de la pénibilité du travail par l'abaissement du maximum horaire des différentes catégories de personnel : - 3 heures pour les enseignants, arrêt de l'imposition de l'HSA et des HSE
- intégration du temps de concertation dans les services pour favoriser le travail en équipe, les rencontres avec les parents (voir thème 2 pour cohérence)
- un CPE pour 250 élèves, deux en éducation prioritaire
- le retour au recrutement d'étudiants-surveillants à statut en nombre suffisant.
- des locaux de qualité et à côté des salles de classe, de salles d'études et de locaux pour les activités de club du FSE
- le recrutement d'enseignants documentalistes en nombre suffisant travaillant dans des CDI dignes de ce nom
- des personnels médicaux et sociaux qualifiés qui puissent travailler dans l'établissement avec les équipes pédagogiques et éducatives.

C'est dans ces conditions qu'un travail d'équipe pédagogique et éducatif peut se développer et permettre la réussite des élèves en grande difficulté.

Le système scolaire doit garder l'ambition d'amener tous les élèves d'une classe d'âge au niveau bac. Le collège doit garder pour mission d'assurer la transmission d'une culture commune de bon niveau, garantie d'une insertion sociale et culturelle, et doit permettre à chaque élève de suivre des études dans une des trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle). Pour atteindre ce but, les élèves de l'éducation prioritaire ont besoin :

De personnels qualifiés et recrutés dans le respect de leur statut.

Dans cette optique, le SNES revendique la transformation des moyens affectés aux enseignants-référents et aux préfets des études en moyens d'enseignement.

De personnels formés à la difficulté scolaire, et soutenus par la hiérarchie quand ils sont confrontés à la violence, qui sans être uniquement rencontrée en éducation prioritaire en est un élément

De programmes et d'horaires nationaux

Une véritable politique qui ait l'ambition de faire réussir tous les élèves doit s'attaquer aux ghettos scolaires :

- la carte scolaire ne doit pas relever des collectivités locales, sujettes aux pressions électorales, pour impulser une mixité sociale et une réelle diversité de l'offre d'enseignement dans tous les établissements notamment au niveau des options
- les dérogations doivent être strictement limitées et non encouragées comme c'est le cas depuis 2007 avec « l'assouplissement » de la carte scolaire.
- l'enseignement privé doit être nationalisé
- la gratuité doit être réalisée, les fonds sociaux abondés
- le nombre de bourses d'état doit augmenter avec pour seuls critères, des critères sociaux

Le congrès se prononce pour une terminologie unique de désignation de l'éducation prioritaire sur la base de critères objectifs, sociaux, et scolaires, nationaux et transparents avec un alignement des conditions de travail et de service les plus favorables, et avec affectation de personnels.

*Mais cette priorité impose parallèlement le retour de la carte scolaire, qui ne doit pas relever des collectivités locales, sujettes

	<p>aux pressions électorales. Un redécoupage doit permettre d'impulser une mixité sociale et une réelle diversité de l'offre d'enseignement dans tous les établissements notamment au niveau des options.</p>
<p>◦ 2.2.6 Pour un DNB rénové</p> <p>La session 2011 du DNB a amplifié la mascarade d'évaluation des élèves déjà constatée les années précédentes pour deux piliers du socle (B2i et niveau A2 en LV)*. Afin que chaque collège puisse afficher des résultats « présentables » en lien avec son contrat d'objectifs, les subterfuges n'ont pas manqué : pressions exercées sur les collègues et évaluations modifiées par le chef d'établissement pour le LPC et l'épreuve d'histoire des arts, repêchage des élèves par les jurys selon des critères très discutables.</p> <p>Le SNES rappelle son exigence d'abandon du LPC, de la note de vie scolaire et de l'épreuve orale d'histoire des arts. Ses propositions pour un DNB rénové restent valides : prise en compte de toutes les disciplines enseignées par le contrôle continu et/ou des épreuves terminales (non adossées au socle).*</p>	<p>•L'oral obligatoire d'histoire des arts a justifié toutes les critiques liées notamment à l'absence de cadre national (allant même jusqu'à la communication de la note aux élèves dès la fin des épreuves), pour une épreuve qui pèse lourdement sur les résultats des élèves.</p> <p>*Il est nécessaire de faire évoluer les modalités de l'examen (tirage au sort national des disciplines à évaluer, épreuves mettant en jeu des disciplines centrales avec d'autres, ...)(mandat de Dunkerque 2009).</p>

- **2.3 Les formations du lycée**

- **2.3.1 Analyse de la réforme Chatel des lycées**

La réforme Chatel des lycées généraux et technologiques, discutée dans l'urgence en décembre 2009 est installée au pas de charge depuis la rentrée 2010. Le SNES conteste cette réforme qui diminue les horaires disciplinaires des élèves, externalise le traitement de la difficulté scolaire dans un accompagnement personnalisé mal conçu,* et renvoie au local la gestion de plus du tiers des moyens horaires**. Les réformes des trois voies du lycée consacrent l'abandon de la volonté de mener 80 % d'une classe d'âge au bac, et conduiront à terme à l'éviction d'un plus grand nombre d'élèves du lycée. La solution proposée par le gouvernement de repérage du décrochage scolaire et de renforcement de l'apprentissage est scandaleuse : elle nie le besoin de formation initiale de jeunes, garantie fondamentale d'une insertion sécurisée et durable dans le monde du travail***. Le SNES demande un coup d'arrêt à ces réformes et ****l'ouverture d'un débat sur les finalités du lycée avant d'en reprendre les programmes et les structures.

imposée depuis la rentrée 2010 malgré l'opposition largement majoritaire des personnels. Le SNES -continue à condamner cette réforme dans un accompagnement personnalisé ~~mal conçu,*~~ inadapté : détaché des disciplines, sans garantie qu'il se réalise en petits groupes et avec des professeurs de la classe, il n'est qu'un alibi destiné à « vendre » la réforme alors qu'il ne sert le plus souvent que de variable d'ajustement des services
Qui plus est , il contribue à remettre en cause le caractère national de l'éducation et même les statuts puisqu'avec les EE-il fait parfois l'objet d'une semestrialisation.

**condamnant ainsi le plus souvent les travaux en groupes suite ci-dessous:

L'éclatement du groupe-classe nécessaire à la construction de repères stables indispensables à l'apprentissage des adolescents, l'imposition conjointe de groupes de compétences dans de nombreuses disciplines ...sont autant d'éléments qui entravent la réussite des élèves.

La dénaturation de la voie technologique dès la seconde mène à son effondrement , celui-ci étant , pour des raisons à la fois économiques et idéologiques,voulu par le Ministère.

*** D'ailleurs la volonté de mettre en place de l'apprentissage en 3ème année de bac pro relève de la même logique scandaleuse.

****conjointement un bilan officiel de leur mise en place après un an et demi et

- **2.3.2 Structure du lycée**

Les années lycée sont pour les adolescents un autre moment important de développement de leur personnalité. Le lycée doit se fixer pour objectif d'amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération [9]. Pour cela, il doit offrir sur tout le territoire le choix entre différents chemins clairement identifiés, d'égales exigences, permettant par leur diversité de mettre tous les élèves en situation de réussite sans pour autant les enfermer dans des orientations irréversibles. La structure en voies et en séries [10] avec spécialisation progressive répond à cet impératif [11].*

La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination [12] conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super-Troisième. Si les élèves poursuivent certaines disciplines du collège, les champs nouveaux [13] (technologique, économique et social) ou abordés de manière nouvelle (artistique***) doivent occuper une part conséquente de l'horaire [14]**. Les programmes**** doivent être conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour les élèves ne se traduise pas en travail personnel supplémentaire au domicile.

Les séries du cycle terminal doivent être clairement identifiées et conçues en lien avec leurs débouchés dans l'enseignement supérieur, et aussi en lien avec l'insertion professionnelle pour les bacs pro : choisir une série, c'est approfondir certains enseignements, et renoncer à d'autres. L'horaire des disciplines de spécialité doit augmenter de la Première à la Terminale. Les disciplines nouvelles pour les élèves [15] doivent être introduites dès la Première, afin de permettre l'appropriation sur l'ensemble du cycle terminal. Les horaires et conditions d'enseignement***** doivent rester nationaux de façon à assurer l'égalité de traitement. Les conditions de vie et d'encadrement doivent préparer les élèves à l'exercice de responsabilité démocratique et à l'autonomie dont ils disposeront dans l'enseignement supérieur.

Si la voie générale conduit a priori vers les formations supérieures longues, la voie technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures professionnelles courtes qui doivent conserver leur double finalité : insertion professionnelle et poursuites d'études. Les BTS doivent rester spécialisés et tournés vers l'accès à l'emploi, ce qui n'est pas contradictoire avec des poursuites d'études ultérieures, qu'il faut amplifier. Les classes préparatoires doivent tenir compte de l'évolution du lycée (structure et programmes). Elles doivent accueillir davantage de jeunes de milieu populaire [16], ce qui passe par la consolidation des classes de proximité existantes*. Le SNES demande l'harmonisation sur le territoire des conditions d'enseignement (effectifs par classe, options, filières). Il s'interroge sur les classes préparatoires mixtes implantées à l'Université, en particulier celles qui ne correspondent à aucune innovation pédagogique.**

~~Le lycée doit s'ouvrir davantage notamment en accueillant des manifestations culturelles et de formation. Les adultes doivent pouvoir y trouver des solutions à leur demande de formation continue dans le cadre du service public dans des GRETA relancés.~~

* le tronc commun de la réforme Châtel est à l'opposé de cette exigence et n'est qu'un outil de disparition des groupes-classes et des séries qui vise à la saturation des effectifs et à la diminution des DGH.

**Ces horaires doivent être hebdomadaires à l'encontre de toute semestrialisation ou annualisation

*** supprimer : artistique

****et les horaires des élèves (notamment grâce au travail en groupes)

*****(groupes, dédoublements...)

Remplacer par: l'exercice des droits lycéens , l'apprentissage progressif d'une certaine autonomie scolaire doivent préparer.....

*alors que dans notre académie les suppressions de postes et les fermetures de classes les touchent également fortement.

**Il condamne l'ouverture de CPGE sans qu'une réflexion n'ait été menée au niveau global concernant les CPGE en lycée et en université:complémentarité ou concurrence, but et intérêt de l'ouverture en université, avenir des CPGE en lycée...

A la demande des enseignants et dans le cadre pédagogique de la classe, le lycée peut s'ouvrir vers les entreprises. Au sein de l'établissement, l'enseignant doit rester le seul référent apte à intégrer ces découvertes. Toute action imposée sous prétexte d'esprit d'entreprise doit être proscrite.

La formation continue des adultes dans le cadre du service public des GRETA doit être relancée et promue au sein des lycées pour répondre aux besoins en formation des adultes.

De plus , l'ouverture culturelle des lycées ne doit pas servir d'alibi aux Régions pour tenter d'utiliser les locaux (notamment les locaux laissés inoccupés suite aux suppressions massives de postes et de sections) totalement en-dehors du temps scolaire et essentiellement à des fins politiciennes **ou mercantiles notamment.**

2.3.3 Contenus au lycée

Les différentes disciplines des lycées généraux et technologiques doivent permettre à chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des controverses qui le traversent [17], de développer ses connaissances, son esprit critique et son pouvoir d'agir. Pour cela, les programmes doivent être construits en cohérence au sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes disciplines de croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des jeunes s'emparera-t-il de la culture commune quels que soient les parcours empruntés.

En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines technologiques, sur leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques spécifiques en Seconde, et dans les séries technologiques ou générales. Concernant les disciplines générales, faut-il proposer, par

La disparition de l'HG en TS n'a pas abouti aux objectifs affichés

exemple, que tous les élèves poursuivent les mathématiques jusqu'en Première et l'histoire-géographie jusqu'en Terminale, quelle que soit leur série ?

Mettre en place des pédagogies variées et différenciées, et travailler avec les élèves en explicitant les attentes intellectuelles – indispensable pour la démocratisation –, nécessite des temps de travail avec des effectifs de moins de 20 élèves [18]. Dans toutes les voies et à tous les niveaux, toutes les disciplines doivent en bénéficier.

Le baccalauréat [19] est la garantie d'objectifs communs et de l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire : les épreuves doivent être réfléchies globalement dans chaque série, de façon à se compléter et à évaluer toutes les facettes des apprentissages. Ces épreuves doivent rester nationales et terminales, notamment les oraux de langues vivantes.*

par le gouvernement d'un rééquilibrage des filières. Le SNES demande le rétablissement de l'enseignement de l'HG en S pour l'ensemble des élèves et son évaluation à la fin de la terminale ainsi que la remise à plat du programme et des épreuves. Les mathématiques doivent être au moins poursuivies jusqu'en première. Le SNES demande aussi que soit engagée une réflexion sur l'organisation des filières qui permette un véritable rééquilibrage.

nécessite des classes à 25 élèves maximum avec des dédoublements suffisamment nombreux et inscrits dans les horaires nationaux donc non soumis à l'autonomie de l'établissement.

* Le gouvernement a entrepris de dynamiter le bac de l'intérieur en introduisant de façon massive du CCF . Il ouvre ainsi la porte à la mise en place progressive d'un diplôme-maison, gage d'inégalité de traitement des élèves et d'accès au supérieur. L'exemple du bac pro 3 ans doit nous alerter au plus haut point. C'est pourquoi, le SNES demande une remise à plat complète dès à présent des modalités du bac pour la session 2013. Ceci en outre également pour en finir avec la réduction alarmante du temps de correction au nom de la « reconquête du mois de juin ». Il demande également le retrait de la nouvelle mouture des livrets scolaires qui s'appuie explicitement sur les compétences.

Le Snes réaffirme la nécessité -pour des raisons de démocratisation- de faire en sorte que le bac demeure un examen final, national, anonyme et premier grade universitaire.

Il dénonce les propositions du Ministère de réduire le nombre d'épreuves finales, de s'attaquer au nombre d'options, de vouloir introduire des notes éliminatoires et de mettre en place un contrôle continu, en plus des CCF déjà existants. Toutes ces propositions vont à l'encontre de l'intérêt des élèves, de la démocratisation de l'enseignement secondaire et de l'accès au

	<p>Supérieur. Par là même, il révèle son objectif : réduire l'accès au Supérieur pour les élèves issus des classes sociales les moins favorisées et des zones économiques les plus sinistrées. Un baccalauréat s'appuyant sur le contrôle continu ne sera en effet plus, ni le 1er grade universitaire, ni un examen assurant l'égalité de traitement des candidats et l'égalité face aux débouchés dans le supérieur.</p> <p>Le Snes dénonce également la mise en place dans les rectorats d'une commission disciplinaire en remplacement de celle existant à l'Université. Cette manœuvre vise aussi à faire sauter le bac comme 1er grade universitaire.</p> <p>Tout cela pour répondre à l'objectif de seulement 50% d'une classe d'âge destinés à des études supérieures, ce qui est à l'opposé des mandats émancipateurs que porte le Snes.</p>
<p>◦ 2.3.4 Parcours de formation au lycée</p> <p>La réussite des jeunes au lycée et la prévention du décrochage scolaire supposent que les élèves soient en capacité de donner du sens à leur formation et de se projeter dans un avenir suffisamment ouvert. Leur projet d'orientation se construit progressivement, accompagné par les équipes pluri-professionnelles et suivi individuellement par le conseiller d'orientation psychologue. Le lycéen acquiert ainsi peu à peu son autonomie. Le tutorat par des enseignants non formés ou des CPE n'est pas la solution*.</p> <p>L'implication de l'équipe pédagogique et pluri-professionnelle afin de mener l'élève jusqu'à une qualification de niveau minimum IV (baccalauréat) est fondamentale. L'école ne peut se contenter du repérage des élèves décrocheurs. Elle doit aussi analyser les besoins et mettre en œuvre des dispositifs permettant aux élèves de rejoindre les formations qualifiantes de leur choix. Les personnels permanents de la MGI sur le terrain peuvent être associés à cette démarche. Le** fonctionnement des plates-formes d'appui aux décrocheurs [20] doit être revu***. En particulier il ne doit pas y avoir communication de données personnelles concernant les jeunes et leurs familles à des organismes extérieurs à l'Éducation nationale.</p> <p>Les lycéens ont le droit de se tromper et de changer d'orientation : les passerelles [21] doivent pouvoir être empruntées.</p>	<p>Le tutorat n'est pas la solution. *Nulle part, il n'a fait ses preuves. Il utilise en outre des moyens importants sans qu'aucun bilan sérieux n'ait été fait ; en outre, il peut s'avérer dangereux dans la mesure où il peut conduire à sortir de la relation professionnelle avec l'élève.</p> <p>**remplacer « fonctionnement » par « dispositif »</p> <p>***Ces plates-formes ne sont en effet une solution, ni dans leur conception, ni en raison de moyens insuffisants. Dans notre académie, ce sont 95 % qu'elles contribuent à perdre de vue.</p> <p>En effet, dans leur conception et en raison de moyens insuffisants, ces plates-formes ne sont pas une solution.</p>

	<p>Le SNES demande la suppression des stages passerelles ou de « mise à niveau » qui décrédibilisent le travail mené toute l'année. Il faut revenir sur la baisse des horaires disciplinaires. Il faut penser et mettre en place des classes-passerelles afin de pouvoir réellement permettre aux élèves de réussir. Il ne peut s'agir de pseudo-stages de remise à niveau ou de délestage vers certaines sections.</p>
<p>• 2.4 Les poursuites de formation et la ftlv</p> <p>L'offre de Formation Continue des Adultes du service public d'Éducation nationale, s'est développée depuis 1973 par le biais du réseau des GRETA. Véritable service public de formation continue, intégré dans une démarche de formation tout au long de la vie, le réseau des GRETA est garant d'une offre de formation de proximité très diversifiée dans un but d'éducation permanente ou de formation professionnelle continue. Pour ce service public, le SNES exige une déclinaison en établissements publics locaux, avec conseil d'administration où siègent des délégués des personnels et des représentants des organisations syndicales représentatives. Ce conseil définirait la politique de l'établissement dans le cadre d'un pilotage national à déclinaison régionale, ceci en synergie *avec la formation initiale professionnelle des jeunes.</p> <p>Ce réseau devrait être en première ligne pour permettre aux jeunes sortis du système d'éducation sans qualification d'acquérir un premier niveau de qualification, mais ce ne peut être qu'un palliatif nécessaire compte tenu des difficultés inhérentes à la politique actuelle en matière d'éducation.</p>	<p>À remplacer par: formation continue</p> <p>Motion Greta</p> <p>continue</p> <p>*remplacer synergie par « prolongement »</p> <p>à remplacer par: doit, avec la MGI, rester en première ligne du service public de formation continue pour permettre.....</p>
<p>3 . MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION</p>	
<p>Les défis à relever pour permettre une réelle démocratisation du secondaire, la réussite de tous les élèves, interrogent fortement les métiers de l'EN aujourd'hui. Les enseignants modifient leurs pratiques et font évoluer leur métier, par essais, tâtonnements, ils ajustent en permanence leur enseignement, jonglant entre la prescription et la</p>	

réalité du terrain, afin de tenir compte de la qualité du travail.

Face à l'incertitude*, ils ont besoin de sortir de leur isolement, et le collectif de travail s'avère une nécessité pour garantir la liberté pédagogique et l'expertise enseignante face aux attaques diverses et aux remises en cause de leur expertise professionnelle**. D'autre part, la réflexion sur les pratiques doit pouvoir se faire en s'appuyant sur une recherche en pédagogie et didactique qui soit réellement indépendante, ce qui signifie que l'Institut Français de l'Éducation (IFE ex INRP) doit pouvoir mener ses travaux en dehors de toute pression politique, et de manière autonome vis-à-vis de la DGESCO.

Les enseignants et CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de travail collectif, au-delà même des tâches de concertation nécessaires. Afin de rester concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se réunir entre pairs pour parler de leur travail, confronter leurs pratiques et débattre ensemble des dilemmes de métier qui sont au cœur de leur activité. Les conditions doivent être réunies pour que ce type de collectif puisse exister [22], sans jugement de valeur ni présence de la hiérarchie. *

Le développement des TICE, s'il peut faciliter certains aspects du travail, tend aussi à isoler les personnels en les assignant trop souvent devant leur écran, augmentant leur temps de travail en dehors des cours. Il peut tendre aussi à esquiver la relation « en présentiel » entre parents et personnels, ou court-circuiter la relation pédagogique, notamment concernant les résultats aux évaluations, entre élèves et enseignants.

Les réformes récentes tendent à brouiller les spécificités professionnelles et à faire de l'enseignant, surtout le professeur principal, une sorte de personnel « multi-tâches » à même de s'occuper de l'orientation, du suivi éducatif global. Or la qualité du travail éducatif envers les élèves s'appuie au contraire sur l'articulation du travail des équipes pluri-professionnelles. La qualification de psychologue des CO-Psy est sans cesse remise en cause, pourtant elle est un atout pour l'institution scolaire sur un triple plan :

- pour l'élève d'abord dont la problématique de choix d'orientation est replacée dans le cours de son développement psychologique et social avec le souci de son émancipation et de son accès à l'autonomie ;
- pour les enseignants qui doivent pouvoir s'appuyer sur l'éclairage

*remplacer « incertitude » par:difficultés liées aux conditions de travail

**Cette démarche d'adhésion au collectif ne saurait en quoi que ce soit préjuger de la liberté pédagogique individuelle, constitutive du métier.

* à mettre en cohérence avec le thème 2

des CO-Psy en psychologie de l'adolescence et de l'éducation pour mieux identifier les difficultés des élèves et des groupes, et travailler en complémentarité la question de l'orientation ;

- pour l'institution qui dispose de personnes capables de s'appuyer sur la question de l'avenir à l'adolescence pour en faire un levier d'élévation du niveau d'aspiration, et de prévention du décrochage.

Le SNES demande une modification de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie et du cahier des charges de labellisation qui impose aux CO-Psy un autre référentiel métier et d'autres lieux d'exercice que les CIO et les établissements.

Or cette palette de compétences est non seulement utilisée a minima du fait des effectifs mais risque d'être détournée au profit d'autres publics et d'autres structures de l'EN.

Le savoir-faire des CPE est d'abord relationnel, il s'inscrit dans le travail de l'équipe pédagogique et éducative. Le suivi individualisé des élèves, l'écoute et les liens avec les familles permettent des régulations et des médiations qui réinstituent la relation scolaire là où elle est contestée, notamment la dimension collective de l'enseignement. Leur rôle ne peut être réduit à une fonction répressive mais s'articule à la prise en charge mutualisée des fonctions de vigilance et de contrôle [23].

CPE, enseignants, CO-Psy interviennent ainsi, chacun avec leur spécificité, de manière complémentaire pour trouver les solutions adaptées aux difficultés des élèves et promouvoir leur réussite. Cela nécessite que soit reconnu un temps de concertation entre ces différents métiers.

MOTION LANGUES VIVANTES

Les langues vivantes sont-une nouvelle fois- le fer de lance du gouvernement pour

- faire implorer le bac comme examen national et anonyme
- remettre en cause les missions de l'Education Nationale
- démanteler le statut des personnels

Les nouvelles modalités des épreuves de LV -pour le bac session 2012 pour les séries technologiques et 2013 pour les autres séries - font suite en séries technologiques à une réduction des horaires hebdomadaires de 2h à 1h30 et introduisent dans toutes les séries une compréhension et une expression orales « dans le cadre habituel de la formation ». L'épreuve de compréhension orale doit se dérouler au 2^{ème} trimestre, à l'interne des établissements, sans aucun cadrage-ni national, ni même académique- qu'il s'agisse du calendrier ou du document utilisé. Il peut d'ailleurs s'agir d'un ou de deux documents audio ou même d'une vidéo. Inutile de développer quant à l'inégalité de traitement des candidats, ni aux dangers lourds que représente le contrôle à l'interne (pressions des élèves, des familles, de la hiérarchie a fortiori avec la mise en place croissante des contrats d'objectifs). Quant à l'épreuve d'expression orale –au 3^{ème} trimestre- elle se contente d'être un échange oral sur un « thème » au programme, la notion de thème ne faisant l'objet d'aucune définition. Outre les mêmes dérives du contrôle à l'interne, le SNES dénonce également le renoncement à un contenu sérieux au niveau culturel et linguistique ainsi que la notation par le biais d'une grille d'évaluation –tout comme pour la compréhension orale- qui ne laisse aucune place ni à la liberté pédagogique, ni à la nuance et qui obéit surtout aux injonctions de résultats décrétés par l'Administration et les contrats d'objectifs. **Nous rappelons que les épreuves de langues vivantes en BTS se font dans les mêmes conditions inacceptables et nous demandons le retour à des épreuves nationales.** Pour ce qui est des épreuves de L, le SNES condamne en outre le renoncement à toute exigence d'argumentation et de réflexion proprement dites. D'une manière générale, le SNES dénonce la mise en œuvre d'épreuves caricaturales dans leur forme et dans leur contenu, qui serviront vite d'arguments aux tenants de la suppression du baccalauréat.

Les effets néfastes de ces épreuves, liés aux conséquences catastrophiques de la réforme du lycée (groupes de compétences, diminution accélérée de la diversification, y compris en L, stages pendant les vacances, gadgets numériques et de baladodiffusion...) pourront également servir d'alibi aux pourfendeurs du « système » pour proposer –à la suite du comité stratégique des langues et du Ministère, **dans le contexte contraint du CECRL imposé par l'Union Européenne, que nous dénonçons-** des « solutions » faisant une large place au virtuel en lieu et place du présentiel, au financement par les collectivités des voyages et échanges scolaires, à l'annualisation des horaires et des services ainsi qu'à la globalisation de la LV1 et de la LV2.

Le SNES dénonce le renoncement de l'Etat à un enseignement de langues vivantes diversifié et de qualité. Il dénonce une logique libérale qui vise 3 objectifs : la réduction des dépenses et des moyens d'enseignement, la vision purement utilitariste et caricaturale des langues vivantes et l'accroissement des inégalités. Il appelle à signer massivement la pétition nationale, à voter des motions en CA, et à alerter l'ensemble des personnels et des parents.

Refonder la voie technologique : une nécessité

La voie technologique a contribué depuis longtemps à la démocratisation du système éducatif. Aujourd'hui, elle forme un quart des bacheliers, issus de milieux socio-professionnels à l'image du pays ; elle leur permet de s'insérer dans un parcours de formation qui se prolonge le plus souvent par des études supérieures, professionnelles courtes essentiellement (BTS, DUT, formations sanitaires et sociales...), et pour beaucoup au-delà. Cette réussite n'aurait pas été possible sans l'existence de cette voie, complémentaire des voies générales et professionnelles. C'est pourquoi le SNES demeure opposé à la disparition programmée de la voie technologique **qui parfois met en péril l'existence d'établissements publics** ou à sa fusion rampante dans la voie générale. **La progression du nombre de techniciens et de commerciaux qualifiés est nécessaire pour relever le défi de l'industrialisation et de la croissance.**

C'est grâce à une pédagogie organisée autour de travaux pratiques et travaux dirigés, en groupes à effectifs restreints, que les enseignants de ces séries ont pu faire réussir leurs élèves. La mise en œuvre de démarches ancrées dans le réel partant d'une activité de conception et de production, d'analyses en laboratoire ou d'études des phénomènes et des publics dans le domaine sanitaire et social, permet aux jeunes d'appréhender la cohérence globale de leur formation et d'acquérir des connaissances théoriques.

Afin de favoriser et de valoriser l'orientation vers la voie technologique, il est indispensable de mettre en place une première découverte en classe de seconde. Pour être crédibles, de vrais enseignements de découverte doivent être associés à un volume horaire minimum de 3h hebdomadaires en demi-groupes, avec la possibilité pour les élèves de cumuler deux enseignements. La mise en place de ces enseignements ne serait pas assortie d'un travail supplémentaire à la maison pour les élèves, la découverte des disciplines technologiques étant centrée autour d'un travail pratique en classe.

Il est donc urgent de reconstruire une voie technologique qui :

- s'appuie sur des champs technologiques pertinents, adossés aux secteurs de l'activité économique et sociale ;
- tire profit d'enseignements technologiques et d'enseignements généraux dont les programmes sont construits en cohérence ;
- permette de répondre à l'enjeu de réindustrialisation de la France.

POUR le maintien d'un service public de Formation Continue des Adultes !

1) Maintien des GRETA actuels dans l'Education Nationale, comme branche fondamentale de la Formation Continue des Adultes, complémentaire à la formation initiale et à l'apprentissage sous statut scolaire

2) Conserver l'offre de formation de proximité, en particulier en zones rurales pour tous les publics, salariés et non salariés, y compris ceux éloignés de l'emploi. La logique de Bassin Emploi Formation doit prévaloir.

3) Engager le plan de titularisation des personnels GRETA contractuels dans le cadre du plan de résorption de la précarité de la fonction publique

4) Maintenir une cohérence nationale et académique de la Formation Continue des Adultes par les réseaux académiques des DAFCO / DAFPIC et des Conseillers en Formation Continue, en postes rectoraux.

La problématique :

L'Article 118 de la loi de simplification du droit, dite Loi Warsmann, promulguée en mai 2011 supprime les articles L. 423-1, L. 423-2, le second alinéa de l'article L. 423-3 et l'article L. 719-11 du code de l'éducation ; le L. 423-1 supprime de fait l'existence des GRETA à partir de mai 2013.

La proposition :

NOUS PROPOSONS DONC DE MAINTENIR LES GRETA DANS L'EDUCATION NATIONALE EN LES TRANSFORMANT EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'ORIENTATION ET DE FORMATION DES ADULTES (type EPLE)

En réintégrant l'Article L423-1 du code de l'Education (supprimé par la loi Warsmann) :

« Pour la mise en œuvre de leur mission de formation continue ainsi que d'orientation, de formation et d'insertion professionnelles, les établissements scolaires publics peuvent s'associer en groupement d'établissements sous la forme d'un Etablissement Public d'Orientation et de Formation des Adultes »